

Conditions Générales d'Utilisation du Portail Famille de la Ville de Mimizan

L'utilisation du portail est réservée aux usagers utilisateurs d'au moins un des services municipaux suivants: Structure Multi Accueil (SMA), Relais Assistantes Maternelles (RAM), Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP), restauration scolaire, Accueil de Loisirs (ALSH), Accueil Périscolaire (APS), Espace jeunes, l'Ecole Municipale des Sports (EMS),

L'utilisateur convient qu'il a pris connaissance et qu'il en accepte toutes les modalités de fonctionnement, telles qu'elles résultent des règlements municipaux en vigueur (fixant notamment les délais de réservations – annulations) et des clauses suivantes dans leur intégralité.

1. DEFINITIONS

Pour la compréhension et l'interprétation des présentes, les termes suivants auront la signification ci-après :

Portail Famille : désigne le site internet exploité par la Ville de Mimizan et mis à la disposition du public, via un lien, par le biais d'Internet à l'adresse <http://www.mimizan.fr>

Identifiant/login : désigne l'adresse mail de l'utilisateur.

Mot de passe : désigne une suite numérique ou alphabétique remise à chaque utilisateur suite à l'inscription aux services du Portail Famille et permettant d'y accéder.

Utilisateur : désigne la personne physique, majeure et capable, utilisant les services offerts par la Ville de Mimizan sur le Portail Famille.

2. OBJET DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles la Ville de Mimizan fournit les services du Portail Famille aux utilisateurs.

3. ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

L'utilisateur, déclare avoir pris connaissance et avoir accepté expressément et de manière inconditionnelle les présentes Conditions Générales d'Utilisation en vigueur au jour de l'accès au Portail Famille de la Ville de Mimizan et aux services offerts par ce site.

La Ville de Mimizan se réserve le droit de modifier tout ou partie et à tout moment des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Il appartient en conséquence à l'utilisateur de se référer régulièrement à la dernière version des Conditions Générales d'Utilisation disponible en permanence sur le Portail famille de la Ville de Mimizan.

Tout usage des services après modification des Conditions Générales d'Utilisation, vaut acceptation pure et simple par l'utilisateur des nouvelles Conditions Générales d'Utilisation.

4. PRINCIPES AUXQUELS DOIT SE CONFORMER L'UTILISATEUR

4.1. Identification de l'utilisateur

L'utilisateur du portail correspond à une personne physique, majeure et capable. Cet utilisateur est identifié par une adresse mail unique (identifiant) à laquelle est associé un mot de passe.

Cet identifiant se voit associer des droits de réservation d'activité et d'annulation pour des enfants précisément identifiés.

Cet identifiant assure par ailleurs la traçabilité des opérations de réservation, annulation, paiement, autorisations et de modification des éléments de coordonnées. En cas de contestation, ces éléments tracés seront reconnus comme éléments de preuve, aussi bien à la charge de la Ville que de l'utilisateur.

4.2. Règles d'utilisation de sécurité et de bon usage

Il est impératif, pour l'utilisateur, de préserver la confidentialité de son mot de passe et de son Identifiant. Il est le seul responsable de la diffusion à d'autres utilisateurs afin d'éviter toute utilisation non autorisée par un tiers. L'utilisateur est informé qu'en cas de divulgation de son mot de passe à un tiers, il sera responsable de toutes les infractions aux présentes Conditions Générales d'Utilisation commises par ce dernier. Toute utilisation effectuée par le biais du mot de passe d'un utilisateur est réputée effectuée par ce dernier.

La Ville de Mimizan ne pourra être tenue responsable de toute perte ou dommage survenu en raison du manquement aux obligations de confidentialité incombant à l'utilisateur.

4.3. Informations liées à l'utilisateur et à sa famille

La famille de l'utilisateur est inscrite dans la base de données famille de la Ville. L'utilisateur a la possibilité de visualiser les informations de son dossier. Il lui est ainsi possible de vérifier que les Services Municipaux, cités en début des CGU, disposent d'informations à jour telles que le numéro de téléphone (fixe ou portable), l'adresse postale...

4.4. Mise à jour des coordonnées personnelles et de la fiche famille

Il revient à l'utilisateur de transmettre au Guichet Unique du service toute modification de ses coordonnées, notamment téléphonique.

De même, l'utilisateur doit informer les services de toute modification quant à sa situation de famille et aux personnes autorisées à venir chercher ses enfants à la fin des activités.

Ces modifications se font directement sur le Portail Famille (téléphone, autorisations), soit à défaut auprès du Guichet Unique (adresse, PAI).

Ainsi, l'utilisateur s'engage à ce que les informations communiquées, notamment les informations personnelles, soient exactes, complètes et à jour et à effectuer les modifications nécessaires à cette fin.

La Ville de Mimizan ne pourra être tenue responsable pour un retard d'information dû à des coordonnées obsolètes n'ayant pas fait l'objet de demande de modification par l'utilisateur.

5. PRINCIPES AUXQUELS DOIT SE CONFORMER L'UTILISATEUR

5.1. Information et communication

La Ville de Mimizan s'engage à mettre en œuvre l'information et la communication nécessaires pour permettre une bonne utilisation du Portail Famille par les usagers et être à l'écoute des utilisateurs.

5.2. Collecte d'information

La Ville de Mimizan collecte des informations fournies par les utilisateurs aux seules fins de permettre le fonctionnement des services municipaux et à des fins statistiques.

La Ville de Mimizan garantit que ces informations ne sont pas utilisées à d'autres fins et qu'elles ne seront pas transmises à une tierce personne sans l'autorisation de l'utilisateur.

5.3 Droit d'accès aux informations

Conformément à la loi N°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, l'utilisateur peut exercer son droit d'accès et de demande de rectification des données personnelles le concernant en se rendant, aux heures d'ouverture du Guichet Unique ou en adressant un simple courriel à : guichetunique@mimizan.com

6. RISQUES LIÉS À L'USAGE D'INTERNET

L'utilisateur déclare bien connaître Internet, ses caractéristiques, ses limites et en particulier reconnaître :

- que la communication par l'utilisateur d'informations à caractère sensible est donc effectuée à ses risques et périls ;

- avoir connaissance de la nature du réseau Internet et en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse, pour consulter, interroger ou transférer les données d'informations.

- l'utilisation des Services se fait à ses risques et périls notamment en ce qui concerne le téléchargement de données, de fichiers ou de logiciels qui pourraient endommager son ordinateur. La responsabilité de Mimizan ne peut en particulier être engagée pour toute perte de données, virus, bogues informatiques ou dommages affectant son ordinateur.

- la Ville de Mimizan ne pourra être tenue responsable de dommages directs ou indirects tels que pertes financières, manque à gagner, trouble de quelque nature que ce soit qui pourraient résulter de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation des services proposés.

En outre, l'utilisateur garantit la Ville de Mimizan contre tout recours ou action que pourrait lui intenter à titre quelconque et pour quelque raison que ce soit, et plus généralement à l'occasion de la saisie de données ou informations dans le cadre de l'utilisation des services spécifiques, toute personne qui s'estimerait lésée par la mise en ligne de ces données ou informations sur le Portail Famille et s'engage à la tenir indemne contre tous frais judiciaires et extra judiciaires qui pourraient en résulter.

7. DISPONIBILITÉS DES SERVICES

La Ville de Mimizan s'astreint à une obligation de moyen en termes d'accessibilité de service et met en place les structures nécessaires pour rendre le Portail Famille accessible à toute heure. Néanmoins cet accès peut être suspendu sans préavis notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau.

De même, la Ville de Mimizan ne saurait être tenue pour responsable en cas de dommage résultant de causes techniques et notamment de l'indisponibilité du Portail Famille et de tout défaut affectant le fonctionnement de celui-ci.

Par ailleurs, la Ville de Mimizan se réserve le droit de refuser à tout utilisateur l'accès à tout ou partie au Portail Famille unilatéralement et sans notification préalable, notamment en cas de violation manifeste des présentes Conditions Générales d'Utilisation et en cas de dossiers incomplets. L'utilisateur reconnaît que la Ville de Mimizan ne pourra être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect survenu à raison de la suppression de l'accès de l'utilisateur au Portail Famille.

8. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisateur reconnaît que la Ville de Mimizan est seule propriétaire des Droits de Propriété Intellectuelle afférents au Portail Famille.

Aucune disposition des présentes Conditions Générales d'Utilisation ne pourra être interprétée comme conférant à l'utilisateur une licence sur les Droits de Propriété Intellectuelle, dont la Ville de Mimizan pourra avoir la propriété ou le droit exclusif d'exploitation. La Ville de Mimizan ne concède qu'une autorisation de visualisation de son Portail Famille et de son contenu, et ce, à titre personnel et privé, à l'exclusion de toute visualisation ou diffusion publique.

Par conséquent, toute représentation, reproduction ou extraction non autorisée par la Ville de Mimizan du Portail Famille ainsi que tout autre Droit de Propriété Intellectuelle est strictement interdite sous peine de poursuites judiciaires. Le contrevenant s'expose à des sanctions civiles et pénales et notamment aux peines prévues aux articles L. 335.2 et L. 343.1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

9. SERVICES ACCESSIBLES DEPUIS LE PORTAIL

9.1 Paiement de vos factures en ligne

Dans le cadre des opérations de paiement électronique, la Direction Générale de Finances Publiques assure l'ensemble de la chaîne de sécurité par le biais du service de paiement internet T.I.P.I. accrédité par le Ministère de l'Économie et des Finances pour le compte de la Ville de Mimizan.

L'utilisateur, n'ayant pas opté pour le prélèvement automatique, peut payer ses factures depuis le Portail Famille : cette opération s'apparente à un paiement en ligne.

La Direction Générale de Finances Publiques garantit notamment l'authentification du serveur de paiement électronique, protège la circulation de vos coordonnées bancaires sur internet et réalise les contrôles de cohérence sur ces coordonnées.

9.2 Réservation, modification, annulation d'activités

Au travers du Portail Famille, l'utilisateur peut réserver, modifier ou annuler (dans les délais prévus par le règlement intérieur) :

- Les inscriptions périscolaires
- Les inscriptions extrascolaires des vacances scolaires
- Les inscriptions de la restauration scolaire
- Les inscriptions de l'EMS

9.3 Suivi de la consommation

- Consulter l'historique des factures et des règlements,
- Consulter l'historique des modifications des accueils péri et extrascolaires.

10. ASSISTANCE

En cas de problème, l'utilisateur est invité à transmettre un courriel au Guichet Unique à l'adresse suivante :

guichetunique@mimizan.com